Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-200072692-20250227-20250205-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250205

L'an deux mil vingt-cing, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents:

Date de convocation

19 février 2025

Date d'affichage 19 février 2025

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 33

Votants:

39

Étaient excusés :

titulaires,

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT

Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas,

MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-

Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET

Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre

M. PARIS Hubert

Mme BESNIER Claire

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine

Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper

Mme GERMAIN Martine

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 **OBJET: BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS ZA DU** PRESSOIR 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe « Aménagement de terrains Zone d'Activités du Pressoir 2 » s'équilibrant en dépenses et en recettes :

- pour la section de Fonctionnement à 209 148,00 €
- pour la section d'Investissement à 209 098,00 €

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que présenté,
- **AUTORISE**, pour l'exercice 2025, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

> 10, Rue Saint-Pierre 72120 SAII/T-CALAIS

Candy RENARD